**Nombre de participants et déroulement du cours**

Afin d’assurer un parfait déroulement de nos séminaires ou formations, nous fixons, pour chacun d’entre eux, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places seront attribuées dans l’ordre d’arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement de l’écolage effectué dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, nous nous réservons le droit soit :

* d’annuler le séminaire. Dans ce cas, le/la participant-e sera dispensé-e du paiement ou sera remboursé-e.
* d’ajourner le séminaire,
* de déplacer la date ou le lieu du déroulement du séminaire

En cas d’effectif réduit et dans certains cas particuliers, il peut arriver qu’un séminaire ou une formation se déroule quand même, sous réserve toutefois que les participant-e-s approuvent une augmentation du coût du séminaire ou, éventuellement, une réduction du nombre de jours de formation.

**Paiement des séminaires**

A l’issue de votre inscription aux séminaires ou formations, nous vous fournirons une confirmation de participation accompagnée du bulletin de versement. Le délai de paiement indiqué est impératif. Votre inscription vous oblige à payer l’écolage. **Le non-paiement de l’écolage ne sera pas considéré comme une annulation de votre inscription.**

**Annulation d’inscription**

Toute annulation d’inscription entraîne des formalités administratives. En fonction de la date de l’annulation, nous consentirons à une dispense totale ou partielle du paiement des séminaires ou formations. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes:

1. Vous devez nous adresser une lettre stipulant l’annulation de votre inscription.
2. La date du timbre postal ou la date d’envoi de votre e-mail seront considérées comme date d’annulation officielle.
3. Sur présentation d’un certificat médical, le paiement sera remboursé hormis les frais de gestion de CHF 50.--.
4. La dispense ou le remboursement des paiements s’effectue selon les modalités suivantes:

|  |  |
| --- | --- |
| **Date d'annulation d'inscription** | **Taxe de retrait** |
|  |  |
| Jusqu'à 45 jours civils avant le début du cours: | CHF 50.- de frais de gestion |
| Entre 44 et 22 jours civils avant le début du cours: | 10% de l’écolage, mais au max. CHF 500.- |
| Entre 21 et 15 jours civils avant le début du cours: | 30% de l’écolage |
| Entre 14 et 8 jours civils avant le début du cours: | 50% de l’écolage |
| Entre 7 et 1 jour(s) civil(s) avant le début du cours: | 80% de l’écolage |
| Après le début du cours: | Aucune dispense de paiement ni remboursement. |

L’Association Imago Suisse se réserve également le droit de facturer les créances de tiers pour l’hébergement, les repas, le voyage, etc.

### Absences

Le séminaire ou la formation manqués ne peuvent pas être rattrapés et ne sont pas remboursées, sauf sur présentation d’un certificat médical. Seuls les frais de gestion du dossier de CHF 50.—seront prélevés.

### Attestation de cours

### Si vous le souhaitez et à condition que vous ayez suivi au minimum 80% des séminaires ou formations, nous nous ferons un plaisir de vous établir une attestation de cours ou d’inscrire le cours dans votre carnet de formation de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Dans les deux cas, il faudra toutefois que le cours ne date pas de plus d’une année.

### Assurance

### Pour tous les séminaires ou formations organisés par l’Association Imago Suisse, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même à une assurance responsabilité civile suffisante. L’utilisation des installations des salles de séminaires et formations s’effectue à vos risques et périls. L’Association Imago Suisse ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes.

### Protection des données

### Par le biais de votre inscription, vous approuvez l’utilisation de vos données personnelles (coordonnées privées, statistiques des séminaires ou formations suivis, respect des modalités de paiement, etc.) par l’Association Imago Suisse.

### Ces données personnelles peuvent être utilisées dans différents buts (newsletter interne à Imago Suisse, refus d’inscription en raison du non-respect des modalités de paiement, etc.). Vous pouvez vous désabonner de notre newsletter à tout moment, verbalement ou par écrit.

### Enregistrements vidéo et audio

### Il est interdit d'effectuer des enregistrements vidéo ou audio lors des séminaires ou formations, sans le consentement explicite de l’Association Imago Suisse et, le cas échéant, des participants/es au cours.

### Exclusion d’un cours

L’Association Imago Suisse se réserve le droit d’exclure un(e) ou plusieurs participant(e)s en précisant les motifs. La totalité de l’écolage reste dû dans les cas suivants (pas de remboursement complet ou exemption complète ou au prorata des heures non suivies):

* exclusion due au non-paiement de l’écolage ou
* comportement inacceptable (insultes, agression, dégradation volontaire de matériel, etc.).

### Modifications des programmes et des prix

L’Association Imago Suisse se réserve le droit de procéder à des modifications de programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

### For juridique

**Toutes les relations juridiques avec** l’Association Imago Suisse **sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de** l’Association Imago Suisse**.**

Pour toute question, veuillez-vous adresser à :

Association Imago Suisse

11 Avenue Henri-Dunant

1205 Genève

Tél. +41 (0)78 801 18 04

e-mail : info@imago-suisse.ch